



CONTRÔLE DES  
HABITANTS  
DE  
GINGINS

## **Etablissement d'une carte d'identité ou renouvellement de celle-ci**

Selon les instructions de la loi fédérale, la procédure de demande **exige** que le requérant doit se présenter **personnellement** au Contrôle des habitants, les **enfants mineurs doivent être accompagnés d'un représentant légal**, les personnes sous tutelle doivent être accompagnées de leur tuteur.

**Les enfants de couples séparés – sans** attribution officielle de l'autorité parentale – doivent être accompagnés des deux parents. Ceux de couples séparés – **avec** attribution officielle de l'autorité parentale ou **ceux de couples divorcés** – doivent être accompagnés du parent qui a la garde et apporter le jugement d'attribution.

### **Documents à fournir :**

- a) **1 photographie** d'identité récente réglementaire :
  - Le buste, le visage et le regard doivent être de face, yeux ouverts, la tête droite et centrée, le visage doit être dégagé, l'expression neutre et la bouche fermée ;
  - Les couvre-chefs sont interdits (serre-tête, bandeau...)
  - Les porteurs de lunettes ne doivent pas avoir les yeux masqués par la monture, ni de reflets dans les verres, ceux-ci ne doivent pas être teintés. Les lunettes de soleil sont interdites ;
  - Les malvoyants sont autorisés à porter des verres foncés.
- b) **le certificat de famille** pour les personnes mariées et mineures ;
- c) **le certificat individuel d'état civil** obligatoire pour les célibataires de 18 ans ou plus (à obtenir auprès de l'état civil) ou éventuellement l'acte d'origine ;
- d) **l'acte de naissance** pour les enfants de parents célibataires avec le certificat individuel d'état civil du parent ;
- e) **l'ancienne carte d'identité** doit être impérativement apportée, en cas de **perte** ou de **vol** de celle-ci, vous devez apporter en plus une déclaration de perte ou de vol réalisée auprès des services de police.

La signature est obligatoire à partir de 7 ans et la taille doit être connue à partir de 14 ans.

**Délai de livraison :** 3 semaines ou 15 jours ouvrables

### **Emoluments :**

Carte d'identité	adulte	valable 10 ans	Fr. 70.—
Carte d'identité	enfant	valable 5 ans	Fr. 35.—

**Payables en espèces**